

Un projet de budget 2020 volontariste

Malgré les incertitudes liées au financement des zones de secours, un projet de budget provincial volontariste

La Province de Hainaut a présenté ce 12 novembre, son projet de budget 2020. Il affiche un léger boni de 30.905 € après prélèvements ; preuve d'une situation saine que le Collège provincial s'engage à maintenir. Mais des incertitudes pour l'avenir subsistent, comme le financement des zones de secours par les Provinces annoncé dans la Déclaration de politique régionale, que le Hainaut ne pourra assumer seul ou sans compensations. Un enjeu de plus de 81 millions que le Hainaut ne pourra assumer seul ou sans compensations.

Durant ces 10 dernières années, le Province de Hainaut a réduit ses dépenses de fonctionnement et d'investissement. Elle a respecté un moratoire sur le personnel pour retrouver une situation stable. Résultat : une économie annuelle de 35 millions et des réserves reconstituées!

Fort de ce redressement et malgré une diminution constante du Fonds des Provinces (moins 15 millions en huit ans), le Hainaut se veut volontariste. «Sans nouvelles charges externes excessives, la Province est en mesure de garder le cap», considère Serge Hustache, le Président du Collège provincial. Mieux : elle peut innover dans deux matières essentielles : la sécurité et le développement durable».

La sécurité et le développement durable

Concrètement, cette orientation se traduit par l'octroi de 2,6 millions d'euros aux communes pour qu'elles mènent ensemble 17 projets supracommunaux ; projets le plus souvent liés à l'alimentation saine et à la mobilité douce.

Mais le Hainaut donne également la parole aux jeunes (200.000 € en faveur de projets portés par l'Assemblée des Jeunes de l'enseignement provincial). La Province dégage des moyens nouveaux pour l'école numérique (200.000 €), l'enseignement spécialisé et la promotion de la santé.

Elle s'engage en faveur du bien-être de son personnel : 380.000 € pour la prise en charge d'une assurance «soins de santé» et constitution d'un second pilier de pension pour ses contractuels.

A l'extraordinaire, 20 millions d'euros en cinq ans sont ajoutés aux investissements pour doper les économies d'énergie et la mise en conformité des bâtiments.

La sécurité civile en questions

L'enjeu majeur demeure toutefois la sécurité civile. Le Hainaut exprime sa bonne volonté en dégageant 700.000 € supplémentaires en faveur des hommes du feu. «Mais le fédéral doit aussi assumer ses responsabilités, rappelle le Député provincial Pascal Lafosse. Il doit légalement assurer 50 % du financement des zones… il en est à 18%»

Il y a fort à parier que la session budgétaire qui s'ouvre tournera largement autour des capacités provinciales à financer mais aussi à gérer cette matière essentielle.